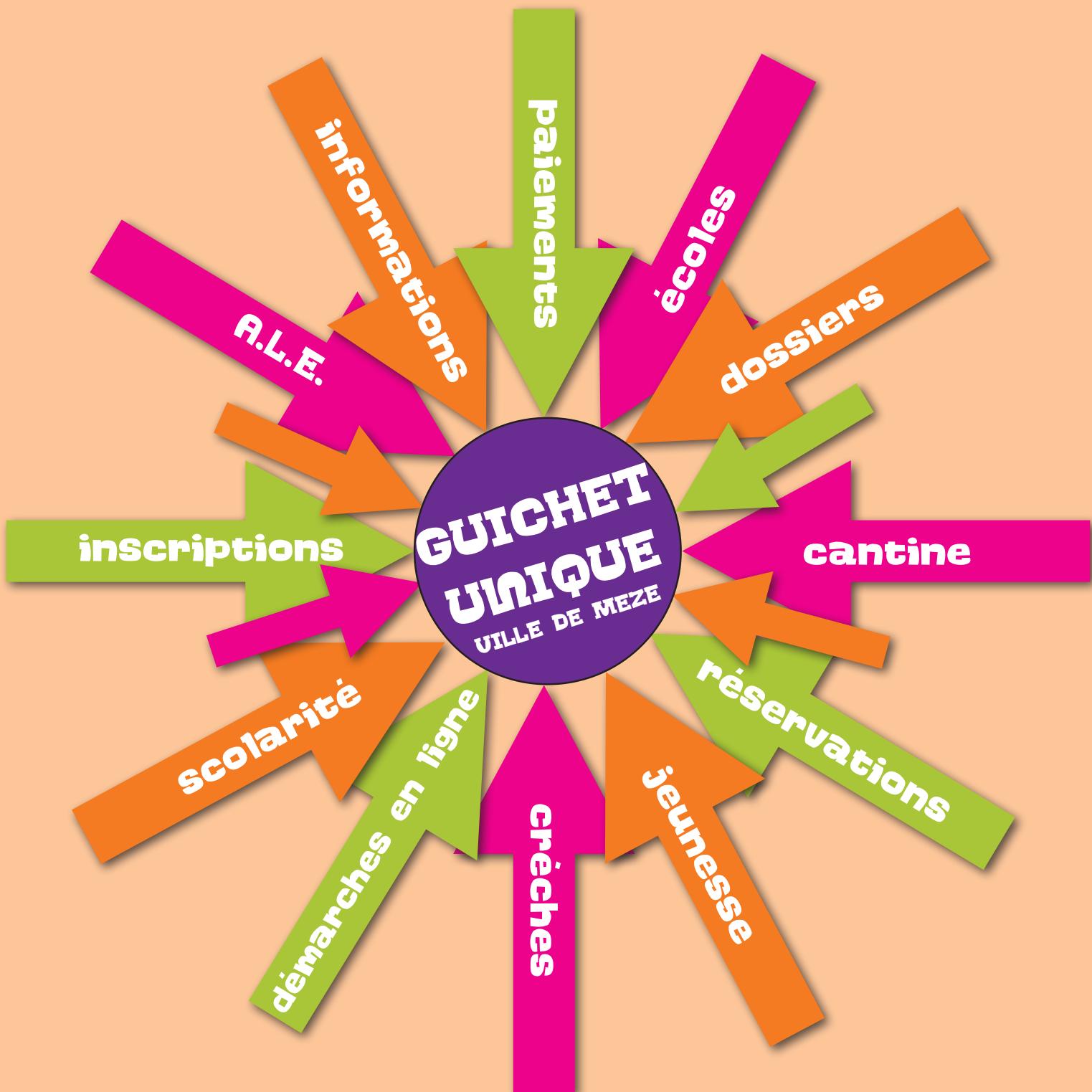


Un Guichet Unique pour vos démarches

AUSSI' THAU



Hélianthe – 6, avenue du Général Leclerc

Tel : 04.67.18.30.57 - Mail : guichetunique@ville-meze.fr

Site : www.ville-meze.fr



GUICHET UNIQUE

VILLE DE MEZE

inscriptions

scolarité

demandes en ligne

crèches

jeunesse

écoles

dossiers

cantine

réservations

paiements

informations

A.L.E.



Pour améliorer le quotidien des Mézois, la Ville de Mèze s'est engagée dans une démarche de simplification d'un certain nombre de démarches administratives.

Dans cette optique, le guichet unique regroupe l'ensemble des démarches liées à la scolarité, à la périscolarité, à la jeunesse et à la petite enfance.

Les familles mézoises, peuvent beaucoup plus facilement effectuer des inscriptions dans une école, au restaurant scolaire, dans une crèche, un ALSH, payer une prestation, une activité ou obtenir une information. Toutes ces démarches s'effectuent en un seul lieu.

Ce guide vous permet de vous familiariser avec ce service et d'en connaître le fonctionnement. Finie la complexité. Plus besoin de multiplier les démarches, de fournir plusieurs fois les mêmes pièces administratives, de courir d'un service à l'autre. Une fois enregistrées, l'ensemble de vos demandes sont centralisées par le guichet unique et transmises aux différents établissements concernés.

Et pour rendre la vie des usagers encore plus simple, la Ville de Mèze a aussi mis à leur disposition le « portail famille ». Il permet d'effectuer, directement sur Internet, l'ensemble des démarches d'inscriptions, préinscriptions, réservations ou paiements pour les différentes activités proposées au guichet unique. Cet espace personnalisé permet aussi de consulter 7 jours sur 7 les informations relatives à la vie scolaire et périscolaire des enfants tels que les menus des cantines ou les plannings d'animations des ALSH...

Faciliter la vie des familles mézoises est un critère indispensable de l'amélioration du service public auquel notre équipe municipale est particulièrement attachée.

Thierry Baëza,
Maire de Mèze

GUICHET UNIQUE

VILLE DE MEZE

inscriptions

scolarité

demandes en ligne

crèches

jeunesse

réservations

cantine

dossiers

écoles

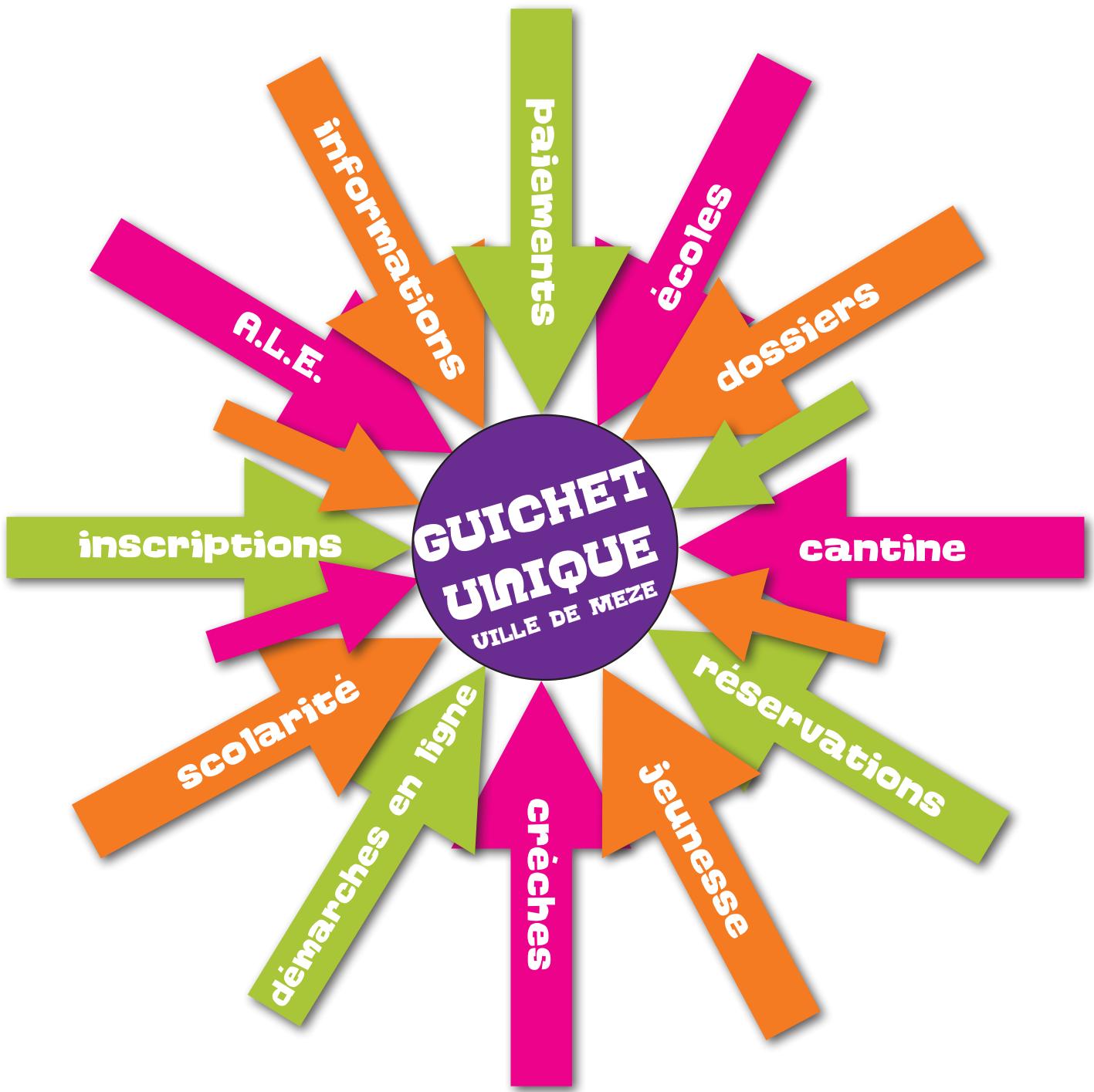
paiements

informations

A.L.E.

Sommaire

- > **Page 5** LE GUICHET UNIQUE AUSSI'THAU
- > **Page 8** PORTAIL FAMILLES
- > **Page 10** PETITE ENFANCE, CRÈCHES
- > **Page 12** ÉCOLES
- > **Page 14** TRANSPORT SCOLAIRE
- > **Page 16** RESTAURATION SCOLAIRE
- > **Page 18** SERVICE JEUNESSE
- > **Page 21** ANNEXES
- > **Page 29** INFORMATIONS PRATIQUES
- > **Page 34** PLAN DE LA VILLE AVEC LES STRUCTURES





Le Guichet Unique AUSSI'THAU

Le Guichet Unique AUSSI'THAU

Une démarche unique pour simplifier la vie des Mézois

Le Guichet Unique de la Ville de Mèze a été créé afin de rendre plus faciles et plus rapides pour les administrés les formalités d'accès à l'ensemble des activités portant sur la scolarité, la jeunesse, la périscolarité et la petite enfance.

Où ?

Hélianthe
6, avenue du Général Leclerc
Tel : 04.67.18.30.57
Mail : guichetunique@ville-meze.fr

Quand ?

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30,
fermé le mardi après-midi
sur rendez-vous

Quelles formalités ?

Petite enfance, crèches

Retrait des dossiers de préinscription en crèche, paiement des prestations des crèches

Scolarité

Inscription scolaire, information sur l'école d'affectation selon la carte scolaire

Service jeunesse

Accueil de Loisirs Extrascolaire (ALE)

Les ALE L'île Mystérieuse et Les Sesquiers : inscription, réservation et encaissement des séjours

Les ALE Espace jeunes Passerelle et Ados : inscription aux séjours et encaissement

Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP)

Inscription, réservation des créneaux et paiement de l'accueil de loisirs périscolaire

Restauration scolaire

Inscription, réservation et paiement pour les cantines municipales

Le Guichet Unique AUSSI'THAU

Mode d'emploi : démarches via le livret

Comment ?

Choisissez les services qui vous intéressent
parmi ceux proposés par la commune

ALE, ALP, écoles, restauration scolaire

1

Complétez les fiches d'inscription

2

Reportez-vous aux fiches d'inscription en **ANNEXE**
à la fin de ce livret.
Remplissez une fiche d'inscription par enfant.
Ne pas oublier de cocher la case dans l'annexe Page 21
Pour la crèche, remplissez un dossier de préinscription.

Réunissez l'ensemble des documents demandés

Joignez à votre dossier les pièces demandées
en fonction des activités retenues

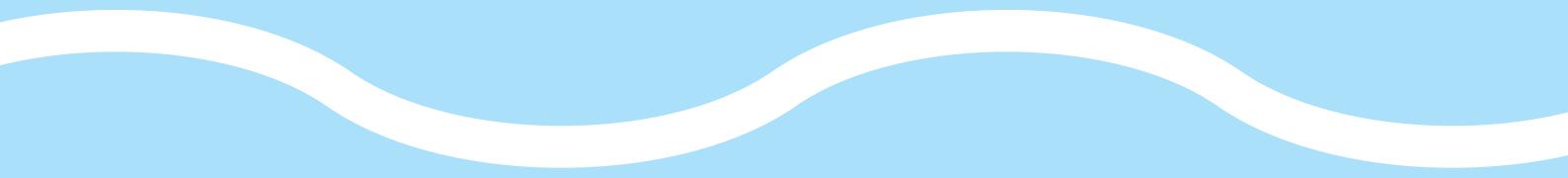
3

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS ACCEPTE

4

Faites-nous parvenir votre dossier

Déposez votre dossier avec les documents
demandés directement au **GUICHET UNIQUE**



Portail familles

Portail familles

Grâce à ce service en ligne sécurisé vous pouvez effectuer, depuis un appareil connecté à internet, vos réservations, annulations et paiements pour les différentes activités présentées dans ce livret. Cet espace personnalisé est disponible **7j/7 et 24h/24** et vous permet aussi de consulter les informations relatives à la vie scolaire et périscolaire de votre enfant (menus, plannings des ALE...)

Le portail familles est accessible à l'adresse suivante : www.meze.portail-familles.app

1 - Afin de pouvoir créer votre compte sur le portail familles, vous devez vous rapprocher du **GUICHET UNIQUE** muni de la fiche d'inscription en **ANNEXE 1** de ce livret.

Une fois que les informations seront enregistrées par le service, vous recevrez un mail dans les 24h avec votre **identifiant** (adresse mail) ainsi qu'un **mot de passe** qui vous permettront de vous connecter au **portail familles**. (attention, ce mail peut être classé par votre logiciel de messagerie dans les «indésirables»)

2 - Connectez-vous à votre portail familles

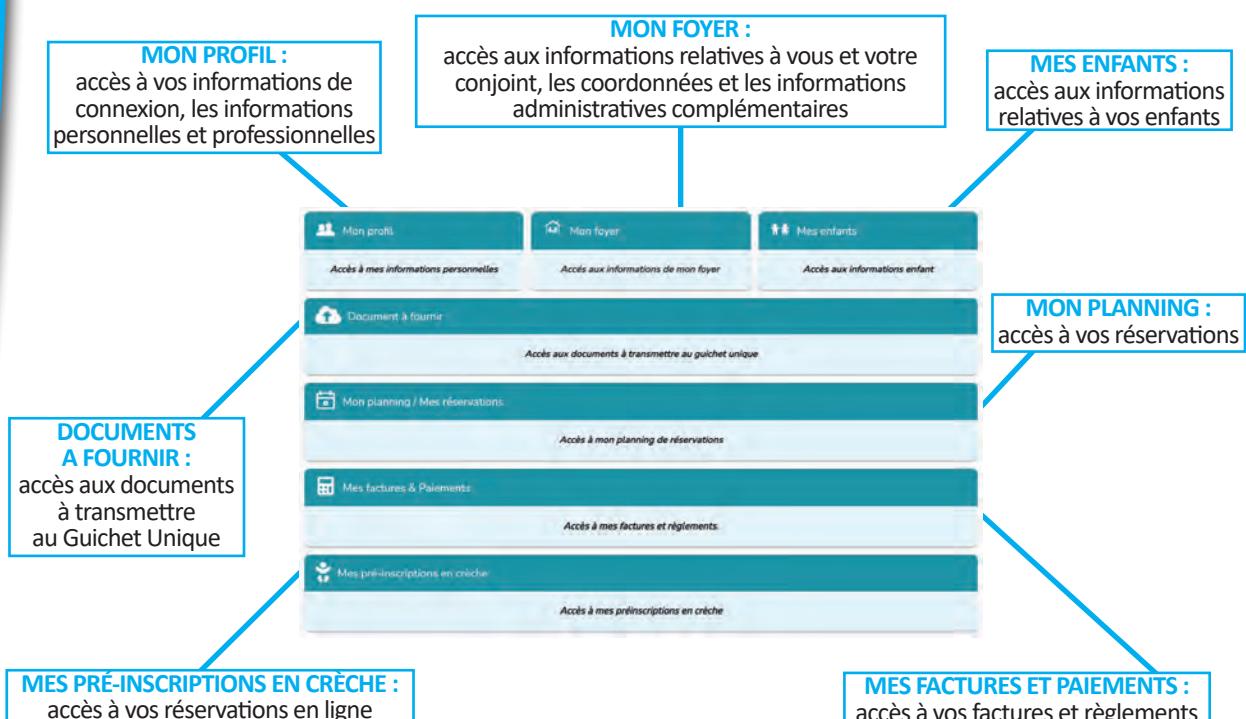
Cliquez sur le lien présent dans le mail « **ouverture de votre compte familles** » pour confirmer votre compte. Vous serez alors dirigé vers votre espace personnel.



3 - Une fois connecté, accédez à vos rubriques personnalisées

Vous pourrez alors modifier vos informations, réserver et payer en ligne (facturation à terme échu).

Lors de votre première connexion, vous devez vérifier, modifier et/ou compléter les informations de votre foyer et de votre/vos enfant(s). Vous devrez compléter les autorisations.



Les familles qui ne souhaitent pas utiliser le Portail familles pourront toujours effectuer leurs démarches auprès du **GUICHET UNIQUE**



Pôle Petite Enfance Crèches

Pôle Petite Enfance Crèches

La Ville gère trois établissements d'accueil du jeune enfant permettant de répondre à votre besoin de garde pour votre enfant âgé de 0 à 3 ans.

Il peut vous proposer différents modes de garde selon vos besoins.

Quand s'informer ?

Vous pouvez vous informer sur les divers modes d'accueil de la petite enfance existant sur la commune au Pôle Petite Enfance :

- dès l'annonce de votre grossesse
- dès la naissance de votre enfant
- dès que vous envisagez de reprendre une activité
- dès votre arrivée dans la commune

Où ?

Accueil uniquement sur rendez-vous du lundi au vendredi

Pôle Petite Enfance

Jardin André Montet
Rue Privat
Tel : 04 67 43 80 88

Le service du Pôle petite enfance sur le site de la Ville :
www.ville-meze.fr/pole-petite-enfance

Comment ?

- sur le portail famille (crèche)mes préinscriptions en crèche :
<https://meze.portail-familles.app>

Vous pouvez retirer le dossier de préinscription auprès du **GUICHET UNIQUE** ou remplir la fiche de préinscription en **ANNEXE 2** de ce livret.

Une fois complété, ce dossier est à déposer directement au service **Petite Enfance**. Il permettra une préinscription sur la liste d'attente en vue d'une place en crèche .

L'admission

Dès qu'une place est disponible (admission à temps plein ou à temps partiel), la liste d'attente est consultée et la place proposée par téléphone ou mail à la première famille suivant l'ordre chronologique de pré-inscription.

Le dossier d'admission est constitué auprès du Pôle Petite Enfance qui vous oriente ensuite vers la responsable de l'établissement pour réaliser le « dossier enfant » et préparer l'entrée de votre enfant en crèche.

Les tarifs

Tarif horaire = revenus mensuels x taux horaire (selon nombre d'enfants à charge)

Nombre d'enfants	Crèche collective taux horaire	Crèche familiale taux horaire
1 enfant	0,0619 %	0,0516 %
2 enfants	0,0516 %	0,0413 %
3 enfants	0,0413 %	0,0310 %
4 enfants	0,0310 %	0,0310 %

Plafond 2023 défini par la CAF
Plancher 2023 défini par la CAF

6000 € / mois
712.33 € / mois



Écoles

La Ville compte cinq écoles publiques, deux écoles maternelles et trois écoles élémentaires. Les enfants sont répartis dans les différentes écoles en fonction de leur lieu d'habitation.

Comment inscrire son enfant à l'école ?

Un dossier d'inscription doit être déposé auprès du **GUICHET UNIQUE** :

- **Inscription des enfants atteignant 3 ans révolus à la fin de l'année civile**

Pour cette première inscription, vous devez vous présenter au **GUICHET UNIQUE** pour remplir et déposer le dossier, muni des justificatifs demandés en **ANNEXE 1**

- **Inscription des enfants arrivant d'une autre commune et qui intègrent une classe de la Petite Section au CM2**

Vous devez vous adresser tout d'abord au Service Affaires Scolaires, Mairie annexe 3 qui vous donnera l'école d'affectation et vous dirigera vers le **GUICHET UNIQUE** pour remplir et déposer le dossier muni des pièces justificatives demandées en **ANNEXE 1**.

Dans les deux cas, un certificat de préinscription est alors délivré permettant de finaliser l'inscription dans l'école.
Prenez ensuite rendez-vous avec la direction de l'école dans laquelle votre enfant sera scolarisé.

Comment demander l'inscription de son enfant hors de son secteur scolaire ?

Les demandes de dérogation présentant les motivations sont à adresser par courrier à M. Le Maire.

Une commission, composée de l'élu référent, des représentants de parents d'élèves, des directeurs d'écoles et présidée par M. le Maire, se réunit avant la fin du mois de juin afin d'examiner l'ensemble des demandes.
Une réponse est ensuite envoyée par courrier aux parents.

Où obtenir des renseignements complémentaires ?

Service Affaires Scolaires
Hélianthé
6, avenue du Général Leclerc
Tel : 04.67.38.23.27
Mail : affaires-scolaires@ville-meze.fr

Transport scolaire

Transport scolaire

Qui peut bénéficier du transport scolaire ?

Les élèves de la maternelle à la terminale, qui résident à plus de trois kilomètres de leur établissement scolaire, peuvent bénéficier d'un abonnement scolaire et doivent s'inscrire tous les ans aux transports scolaires auprès d'Hérault Transport, quel que soit le réseau utilisé.

Comment inscrire son enfant au transport scolaire ?

Vous envisagez d'inscrire votre enfant au transport scolaire, remplissez un dossier d'inscription Hérault Transport (un dossier par enfant et par an).

Où vous procurer ce dossier ?

Pour une première inscription ou dans le cas d'un redoublement de classe de terminale :

- téléchargez directement sur le site le formulaire de transport scolaire :
www.herault-transport.fr/telechargement/Formulaire-scolaire.pdf

Pour un renouvellement (sauf terminale), un dossier de préinscription vous sera adressé par Hérault Transport par courrier à votre domicile.

Pour toutes autres démarches : paiement, perte de cartes, merci de vous adresser directement à Hérault Transport.

Hérault Transport

148, avenue du professeur Viala
Parc Euromédecine II - CS 34303
34193 Montpellier Cedex 5
Tel : 04 34 888 999
Site : www.herault-transport.fr

Où et quand déposer votre dossier ?

Le formulaire d'inscription accompagné des pièces justificatives doit être soit :

- adressé directement par courrier à Hérault Transport
- déposé auprès du Service des Affaires scolaires ou **GUICHET UNIQUE** avant le 30 juin, au plus tard le 8 juillet pour les élèves en attente de résultat d'examen
- déposé à l'accueil d'Hérault Transport

Le suivi de votre dossier sera alors assuré seulement par Hérault Transport.



Restauration scolaire

Restauration scolaire

Qui prépare les repas des cantines scolaires ?

Les repas des cantines scolaires sont confectionnés par la cuisine centrale municipale qui se situe au Centre d'Accueil et de Restauration le Taurus.

Détentrice de l'agrément de salubrité nationale, l'unité de production de 365 m² confectionne 175 000 repas par an, dont plus de 50 % sont livrés en liaison chaude, tous les jours scolaires dans les écoles de la ville, les mercredis et vacances scolaires dans les Accueils de Loisirs Sans Hébergement.

En respect des normes d'hygiène, de la méthode HACCP et de l'équilibre alimentaire «GEMRCN», une équipe de cuisiniers, d'agents polyvalents en restauration et de livreurs mettent tout leur professionnalisme pour élaborer, servir et livrer des repas quotidiennement. Les produits utilisés sont issus de fournisseurs agréés, qui assurent une traçabilité et une garantie sanitaire. La cuisine centrale municipale s'est engagée depuis quelques années dans une démarche écoresponsable en cohérence avec les enjeux écologiques actuels. Ainsi, elle confectionne les repas, en utilisant le plus possible des produits frais (viandes, légumes), BIO et porte un soin particulier à l'approvisionnement (dans le respect des contraintes des marchés publics).

Comment inscrire son enfant ?

L'inscription aux restaurants scolaires est obligatoire et doit être effectuée auprès du **GUICHET UNIQUE** à l'aide de la fiche d'inscription **ANNEXE 1**

You have the possibility of **canceling or reserving** a meal until 8h in the morning directly from your account on the «portail familles»

Toute absence non prévue dans les délais entraînera automatiquement une facturation. In case of illness, a **medical certificate** sent within 5 days will regularize this absence.

Qui peut y avoir accès ?

The school canteen is accessible to children from different groups of schools of the City, under the condition of inscription, acceptance of the internal regulation and autonomy of the child.

Choix de repas ?

Repas Classique

protéiné avec viande

Repas Alternatif

sans viande avec poisson, œufs ou protéines végétales

Le choix du repas consommé par l'enfant est ferme et définitif pour toute l'année scolaire. Un changement de choix de repas dans l'année peut être effectué une fois, mais restera irréversible pour le restant de l'année en cours.

Toute déclaration d'allergie ou d'intolérance alimentaire entraîne obligatoirement la constitution d'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.).

Retrouvez toutes les modalités en **ANNEXE 4** dans ce livret.

Les tarifs

Retrouvez tous les tarifs de la restauration scolaire sur le site de la Ville : www.ville-meze.fr/enfance-famille



Service Jeunesse

Les Accueils de Loisirs

La Ville de Mèze propose aux enfants de 3 à 17 ans des structures d'accueils de loisirs déclarés à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et labélisés par la Caisse d'Allocations Familiales, tous les jours, dans chaque école et durant le temps périscolaire ou extra-scolaire (mercredi et vacances scolaires).

Les Accueils de Loisirs Périscolaires (ALP)

Les ALP sont ouverts pour les enfants Mézois scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, les matins dès 7h30, sur le temps méridien et le soir jusqu'à 18h30.

Qui a accès à l'ALP ?

Les enfants scolarisés peuvent participer aux animations de l'Accueil de Loisirs périscolaire de leur école.

Comment inscrire son enfant ?

L'inscription aux divers accueils de loisirs périscolaires est obligatoire et doit être effectuée auprès du **GUICHET UNIQUE** à l'aide de la fiche d'inscription **ANNEXE 1**

Les Accueils de Loisirs Extrascolaire (ALE)

Les ALE sont ouverts tous les mercredis et les vacances scolaires, sauf les jours fériés, entre le 25 décembre et le 1^{er} janvier, les deux dernières semaines du mois d'août pour les ALE maternel et élémentaire, et tout le mois d'août pour l'Espace jeunes.

Qui a accès à l'ALE ?

Les enfants scolarisés :

- en maternelle peuvent participer aux animations de l'ALE île mystérieuse.
- en élémentaire peuvent participer aux animations de l'ALE Les Sesquiers et dès le CM2 à l'ALE Passerelle (sous réserve de conditions, voir règlement intérieur des AL).
- au collège ou au lycée, ils peuvent participer aux animations et projets de la passerelle (jusqu'à 13 ans) et de l'espace jeunes (jusqu'à 17 ans).

Comment inscrire son enfant ?

L'inscription aux ALE est obligatoire et doit être effectuée au **GUICHET UNIQUE** à l'aide de la fiche d'inscription en **ANNEXE 1**. Pour les vacances scolaires, l'inscription ouvre 2 semaines avant le premier jour des vacances et 1 mois avant pour les vacances d'été.

Vous avez la possibilité d'**annuler et/ou réserver** un créneau 7 jours avant l'heure de début d'accueil directement depuis votre compte sur le « portail famille ».

Toute absence non prévenue dans les délais entraînera automatiquement une facturation. En cas de maladie, un **certificat médical** envoyé sous 5 jours pourra régulariser cette absence.

Les tarifs

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial du foyer.

Retrouvez les règlements intérieurs, plannings, tarifs et toutes les modalités d'inscription sur le site de la Ville : www.ville-meze.fr/enfance-famille

Annexes

Les informations recueillies sur les annexes de ce dossier sont enregistrées dans un fichier informatisé par la ville et le CCAS de Mèze pour l'inscription des enfants aux structures d'accueil municipal via la mise en place du service de guichet unique. Ces données sont accessibles uniquement aux agents travaillant au guichet unique et aux responsables des structures que l'enfant fréquente. Elles seront utilisées pour permettre au personnel d'assurer la gestion quotidienne des structures d'accueil et seront mises à jour chaque année lors de la réinscription. Ces informations seront conservées 5 ans après le départ définitif de l'enfant, le but étant de pouvoir répondre à toutes les obligations légales en vigueur. Conformément au règlement européen sur la protection des données personnelles du 25 mai 2018, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant en contactant les délégués à la protection des données à caractère personnel, Angélique Lainé ou Nicolas Jacot par email à l'adresse dpo.meze@ville-meze.fr.

En cochant cette case, j'accepte les conditions citées ci-dessus concernant l'utilisation de mes données personnelles.



(En cas de séparation des parents et de règlement des prestations séparément, établir une fiche pour chaque parent)

FICHE D'INSCRIPTION 1/4 SCOLARITE, RESTAURATION, ALP, ALE

Date d'inscription :

Année Scolaire : /

FICHE FAMILLE

Composition du foyer : personnes habitant avec l'enfant

Père Mère autre (précisez).....

Nom :

Prénom :

Adresse complète.....

C.P. : Ville

Tel domicile :

Tel portable :

Situation professionnelle :

Tel travail :

Nom et adresse de l'employeur :

.....

.....

.....

mail* :

*Indiquez quel mail servira à la création du compte famille (le compte famille vous permettra de réserver/ modifier les séjours des ALP, ALE et les cantines, ainsi que d'effectuer les règlements.)

Père Mère autre (précisez).....

Nom :

Prénom :

Adresse complète (si différente du représentant légal).....

C.P. : Ville

Tel domicile :

Tel portable :

Situation professionnelle :

Tel travail :

Nom et adresse de l'employeur :

.....

.....

.....

mail* :

SITUATION FAMILIALE DU FOYER

Marié(s) Célibataire Divorcé(s) Pacsé(s) Séparé(s) Vie maritale Veuf(ve)

NOMBRE D'ENFANT(S) DU FOYER : dont enfant(s) à charge

Régime allocataire : CAF de l'Hérault MSA autre :

Numéro d'allocataire :

Bénéficiaire de l'AEEH* : Oui Non

*Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé

Si vous optez pour le règlement de vos factures par prélèvement automatique, vous devez signer une autorisation de prélèvement au **GUICHET UNIQUE**.



FICHE D'INSCRIPTION 2/4

SCOLARITE, RESTAURATION, ALP, ALE

FICHE ENFANT

(remplir une fiche par enfant)

INSCRIPTION

SCOLAIRE RESTAURATION ALP ALE ESPACE JEUNES

L'ENFANT

Nom : Prénom :

Date de naissance/...../..... Age : Classe : Fille Garçon

Père / mère n'habitant pas avec l'enfant (le cas échéant)

Nom : Prénom :

Adresse : Tel :

Autorité parentale : oui non Garde alternée des enfants : oui non

Cochez dans les tableaux ci-dessous, vos choix pour l'ALP et/ou à la cantine :

RESTAURATION			
Votre enfant fréquentera la cantine scolaire :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	
Si oui, choix du REPAS :	<input type="checkbox"/> classique	<input type="checkbox"/> alternatif	<input type="checkbox"/> allergie (Selon protocole et restriction du PAI obligatoire)
Allergie alimentaire	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	
Protocole d'Aide Individualisé (PAI)*	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	> modalités en ANNEXE 4
<input type="checkbox"/> REGULIER (au minimum un repas par semaine)*	<input type="checkbox"/> OCCASIONNEL		

*Les réservations sur le portail familles doivent être faites sur toute l'année scolaire (septembre à juillet)

Conditions réservations/annulations : au plus tard avant 8h le jour même

ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE (ALP)

Votre enfant fréquentera l'**ALP** : oui* non

Si votre enfant mange au restaurant scolaire, l'**ALP est prévu**.

*Les réservations sur le portail familles doivent être faites sur toute l'année scolaire (septembre à juillet)

Conditions réservations/annulations : au plus tard avant 24h avant le début d'accueil

ACCUEIL DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE (ALE) et ESPACE JEUNES

Durant les vacances scolaires, pour réserver un accueil, les inscriptions sont ouvertes au **GUICHET UNIQUE** **2 semaines** avant chaque période et **un mois** avant pour l'été.

En période scolaire, les inscriptions pour les mercredis (1/2 journée ou journée) ne sont possibles que pour la période comprise entre **deux vacances scolaires**. Elles sont ouvertes au **GUICHET UNIQUE** **2 semaines** avant les vacances et devront être renouvelées pour chaque période.

Les dates d'ouverture des réservations seront consultables via le Portail familles et le site de la ville

Conditions réservations/annulations : 7 jours avant l'heure de début d'accueil

Mèze, le/...../.....
Signature



Ville de Mèze



- oui non
 oui non
 oui non
 oui non

ALLERGIES : ALIMENTAIRES

MEDICAMENTEUSES

AUTRES (animaux, plantes, pollen) :

Précisez

Si oui, joindre un certificat médical précisant la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir.

Le mineur présente-t-il un problème de santé, si oui préciser oui non

FICHE SANITAIRE DE LIAISON
 DOCUMENT CONFIDENTIEL
 Joindre obligatoirement la copie du carnet de vaccination

DE LA JEUNESSE,
DES SPORTS
ET DE LA
VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NOM DU MINEUR :
 PRENOM :
 DATE DE NAISSANCE :/...../.....
 SEXE : M F O

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles concernant votre enfant (l'arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs en séjour de vacances ou en accueil de loisirs).

1-VACCINATION (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations)

VACCINATIONS OBLIGATOIRES	Oui	Non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphthérite				Coqueluche	
Tétanos				Haemophilus	
Poliomyélite				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
				Hépatite B	
				Pneumocoque	
				BCG	
				Autres (préciser)	

SI LE MINEUR N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTR-INDICATION.

2-RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MINEUR

Poids :kg ; Taille :cm (informations nécessaires en cas d'urgence)

Suit-il un traitement médical pendant le séjour ? Oui Non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice). Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.

Je soussigné(e)....., responsable légal du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire. J'autorise le responsable de l'accueil de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires selon l'état de santé de ce mineur.

Date :

Signature :



Ville de Mèze

FICHE D'INSCRIPTION 4/4 SCOLARITE, RESTAURATION, ALP, ALE

AUTORISATION PARENTALE

- J'autorise mon enfant à quitter l'accueil de loisirs et/ou la garderie périscolaire seul
- Je m'engage à venir chercher mon enfant moi-même
- J'autorise mon enfant à quitter l'accueil de loisirs accompagné des personnes suivantes :

Nom et Prénom

N° de téléphone

Lien avec l'enfant :

Nom et Prénom

N° de téléphone

Lien avec l'enfant :

Nom et Prénom

N° de téléphone

Lien avec l'enfant :

Je soussigné(e),

Nom : Prénom : Responsable légal)

- ✓ atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur ce dossier, déclare y souscrire entièrement et autorise mon enfant à participer aux activités prévues dans le cadre de l'Accueil Collectif de Mineur,
- ✓ accepte le règlement intérieur en vigueur de chaque activité,
- ✓ m'engage à informer par mail le Guichet Unique de toute modification relative à mes coordonnées ou à l'état de santé de mon enfant pouvant intervenir en cours d'année,
- ✓ reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur, en accepter les modalités, en ligne sur le site de la Ville de Mèze et sur l'Environnement Numérique de Travail (ENT),
- ✓ atteste avoir transmis l'assurance scolaire et extrascolaire de mon enfant au groupe scolaire,
- ✓ autorise l'enfant à participer aux baignades et à appliquer de la crème solaire
- ✓ autorise l'enfant à participer à des ateliers culinaires, anniversaires
- ✓ atteste que je suis informé(e) que des déplacements pourront se faire dans le cadre des activités,
- ✓ autorise l'enfant à utiliser les transports en commun,
- ✓ autorise le responsable de la structure à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant, et m'engage, s'il y a lieu, à rembourser les frais médicaux occasionnés en cas d'intervention du médecin,
- ✓ autorise la Ville de Mèze et ses partenaires éducatifs à publier sur leur support d'information des photographies ou des vidéos réalisées lors de ces temps d'accueil et dans lesquelles mon enfant pourra apparaître.
- ✓ accepte les conditions concernant l'utilisation de mes données personnelles détaillées en **page 21**

Dans le(s) cas contraire(s), je m'engage à joindre à ce dossier une attestation écrite, datée et signée, précisant mon refus.

Mèze, le/...../.....

Signature



SCOLARITE, RESTAURATION, ALP, ALE

Les pièces sont à fournir en un seul exemplaire selon l'activité souhaitée.

ACTIVITÉ	PIÈCES À FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION
inscription scolaire	<input type="checkbox"/> Justificatif d'identité de l'enfant et des responsables légaux (carte d'identité ou livret de famille) <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile de moins de trois mois. (facture d'électricité, de gaz, quittance de loyer, etc.)
inscription aux services périscolaires et extrascolaires (ALP, ALE, RESTAURATION)	<input type="checkbox"/> Justificatif d'identité de l'enfant et des responsables légaux (carte d'identité ou livret de famille) Justificatif de domicile de moins de trois mois (facture d'électricité, de gaz, quittance de loyer, etc.) <input type="checkbox"/> Relevé d'Identité Bancaire (RIB) <input type="checkbox"/> Carnet de vaccinations à jour et/ou certificat médical de contre-indication à la vaccination <input type="checkbox"/> Attestation d'assurance scolaire et extrascolaire <input type="checkbox"/> Numéro d'allocataire CAF / MSA ou dernier avis d'imposition <input type="checkbox"/> En cas de séparation des parents : jugement définissant le responsable légal de l'enfant



Ville de Mèze

L'ENFANT

Nom : Prénom :

Date de naissance/...../..... Date de naissance prévue/...../..... Age

 Fille Garçon
SITUATION FAMILIALE DU FOYER
 Marié(s) Célibataire Divorcé(s) Pacsé(s) Séparé(s) Vie maritale Veuf(ve)

 Père Mère autre (précisez)

Nom :

Prénom :

Date de naissance : Lieu :

Adresse complète

C.P. : Ville

Tel.domicile :

Tel. portable :

Tel. travail :

Mail :

Situation professionnelle :

 actif recherche d'emploi formation sans activité

Employeur :

Régime allocataire : CAF de l'Hérault MSA autre :

Numéro d'allocataire :

Je suis intéressé par :	OUI *	NON
une place en crèche familiale LES PETITS THAU		
une place en crèche collective LOU MEZOU		
une place en crèche collective CLAUDE BASTIDE		

*vous pouvez noter vos préférences en leur donnant un numéro, de n°1 (1^{er} choix) à n°3 (dernier choix)

Je souhaiterais que cet accueil débute le selon les modalités suivantes :

JOURS	arrivée	départ	durée de l'accueil en heures entières
lundi			
mardi			
mercredi			
jeudi			
vendredi			
durée hebdomadaire			

J'accepte les conditions concernant l'utilisation de mes données personnelles détaillées en **page 21**

Mèze, le

Signature :



Ville de Mèze

ALLERGIES ET INTOLERANCES ALIMENTAIRES RESTAURATION

La Restauration Scolaire ne peut pas toujours assurer une éviction totale du ou des aliments impliqués dans les allergies alimentaires. Les contaminations d'un produit avec l'aliment allergisant sont difficiles à contrôler.

Par principe de précaution, dans un souci de préservation de l'enfant de tout risque sanitaire et de l'implication morale des adultes qui encadrent l'enfant, toute déclaration d'allergie ou d'intolérance alimentaire, engendre obligatoirement la constitution d'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.). Les parents sont orientés vers le (la) directeur(trice) de l'école de l'enfant qui coordonne ce projet.

Pour être accueilli au Restaurant Scolaire pendant l'élaboration du P.A.I., l'enfant sera inscrit auprès du service Périscolaire et les parents fourniront l'intégralité du repas, y compris le pain.

Le P.A.I. sera signé par La Collectivité Organisatrice de la restauration scolaire en fonction des informations et des prescriptions médicales définies dans le P.A.I. selon deux cas :

I - Il n'y a pas de risque de réaction allergique grave nécessitant des mesures d'urgences (urticaire, rhinite conjonctivite, œdème externe sans signe respiratoire, douleurs abdominales)

L'enfant peut bénéficier des repas habituels avec éviction de(s) l'aliment(s) allergène(s) par le restaurant municipal.

En cas de non-respect de cette démarche, les services municipaux déclinent toute responsabilité.

II - Des médicaments permettant de traiter les chocs anaphylactiques ou œdèmes de Quincke sont prescrits par le médecin allergologue (injection d'adrénaline)

Les parents fournissent les ustensiles à destinée alimentaire, l'intégralité des repas adaptés et préparés par leur soin et assurent la responsabilité sur la qualité sanitaire des repas, leur conditionnement et les contraintes de conservation des aliments.

L'enfant est inscrit uniquement au service Périscolaire et accueilli au Restaurant Scolaire pour y consommer un repas fourni par le(s) parent(s).

L'inscription aux accueils de loisirs et aux restaurants scolaires implique l'acceptation pleine et entière du règlement en vigueur. Les enfants qui présentent des intolérances ou allergies ne seront inscrits que sur présentation d'un PAI (Plan d'Accueil Individualisé) établi auprès du médecin scolaire.



Informations pratiques

Service Petite Enfance Crèches

Multi accueil Lou Mézou

Directrice : Marie-Françoise Pierre

Accueil régulier ou occasionnel pour 38 enfants âgés de 10 semaines à 4 ans.

Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

2 Impasse Lou Mezou

Tel : 04.67.43.51.13

Mail : loumezou@ville-meze.fr

Multi accueil Claude Bastide

Directrice : Véronique Holbe

Accueil régulier ou occasionnel pour 35 enfants âgés de 10 semaines à 4 ans.

Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

85 Rue des Enfédettes

Tel : 04.67.18.23.98

Mail : claudebastide@ville-meze.fr

Service d'Accueil Régulier Familial « Les Petits Thau »

Directrice : Sabine Touren

Accueil régulier chez 4 assistantes maternelles agréées pour 12 enfants âgés de 10 semaines à 4 ans.

Du lundi au vendredi de 7h à 19h

Jardin André Montet - rue Privat

Tel : 04.67.74.80.88

Mail : lespetitsthau@ville-meze.fr

Lieu d'accueil parents-enfants « Babillages »

2 accueillantes

Accueil convivial, libre et gratuit pour 10 enfants âgés de 0 à 4 ans, accompagnés d'un parent ou futures mamans dès le 7^{ème} mois de grossesse.

Hors vacances scolaires

Le lundi après-midi de 14h à 18h

Jardin André Montet - rue Privat

Le mercredi matin de 8h30 à 12h30

ALP Coty - rue Guy Soulé

Tel : 04.67.74.80.88

Mail : babillages@ville-meze.fr

Relais Petite Enfance (RPE)

Lieu d'information et d'animations pour les parents et les assistants maternels agréées libéraux des communes de Mèze, Bouzigues, Loupian, Poussan, Montbazin, Gignac et Villeveyrac.

Responsable : Yamina Messahel

Mèze

Du lundi au jeudi 8h-12h et 13h-17h,
le vendredi 8h-11h

Résidence Le courrier du printemps

Tél : 04.67.18.86.26

Mail : y.messahel@ville-meze.fr

Responsable : Françoise Adelino

Poussan

Lundi, mardi, jeudi et vendredi
8h-12h et 13h-17h, le mercredi 8h-11h

Promenade du 8 Mai 1945

Tél : 04 67 53 82 27

Mail : f.adelino@ville-meze.fr

Vous pouvez télécharger la plaquette du Pôle petite enfance sur le site de la Ville :
www.ville-meze.fr/pdf/plaquette_petite_enfance.pdf

Les écoles publiques

Ecoles maternelles

Ecole Germaine Coty

Rue Guy Soulé

Tel : 04.67.43.91.00

Directrice : Cécile Ragognetti

Ecole Jules Verne

Avenue du Pin

Tel : 04.67.74.98.71

Directrice : Brigitte Cabot

Horaires

Lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Matin Entrée : de 8h35 à 8h45

Sortie : 11h45

Après-midi Entrée : de 13h35 à 13h45

Sortie : 16h45

Ecole élémentaires

Ecole Jules Verne

Avenue du pin

Tel : 04.67.74.91.72

Directeur : Bernard Charbonnier

Ecole Hélianthe

Avenue du Général Leclerc

Tel : 04.67.43.90.50

Directrice : Valérie Miňana

Ecole Georges Clemenceau

Rue Bories

Tel : 04.67.43.81.01

Directeur : Hervé Pécorai

Horaires

Lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Matin

Entrée : de 8h20 à 8h30

Sortie : 12h

Après-midi

Entrée : de 13h50 à 14h

Sortie : 16h30*

*Etude municipale gratuite de 16h30 à 17h15

Accueil de Loisirs Extrascolaire

Coordonnées

ALE « L'Ile Mystérieuse »

1, avenue du Pin , lieu-dit l'Embattut

Tel : 04.67.74.91.77 / 06.86.32.96.09

Mail : ALE.maternel@ville-meze.fr

Directrices : Estelle Esquiva

et Florian Sansone

ALE « Les Sesquiers »

Parc du Sesquier, avenue du Stade

Tel : 04.67.43.93.55 / 06.08.68.86.60

Mail : ALE-sesquiers@ville-meze.fr

Directeurs : Mathieu Pastor

et Rémi Navarre

ALE « Espace Jeunes »

Rue Juliette et Edouard Massal

Résidence le Courrier du Printemps

Tel : 04.67.43.15.32

Mail : espacejeunes@ville-meze.fr

Directeur : Foued Derdi

L'Accueil de Loisirs Périscolaire

Coordonnées

Un service d'**accueil périscolaire** est proposé dans chaque école de la Ville :

- Georges Clemenceau, route de Villeveyrac

- Germaine Coty, rue Guy Soulé

- Hélianthe, avenue du Général Leclerc

- Jules Verne, avenue du Pin

ainsi que sur l'école associative La Calandreta, route de Villeveyrac

Tel : 06.40.31.46.03 / 06.32.90.66.43

Mail : service-periscolaire@ville-meze.fr

Directrices : Delphine GAVEN

et Marjorie BETTI

GUICHET UNIQUE

VILLE DE MEZE

inscriptions

scolarité

demandes en ligne

crèches

jeunesse

écoles

dossiers

cantine

réservations

paiements

informations

A.L.E.

